

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Bonnacourt Chauffourt

De : "tresse.rene@noos.fr" <tresse.rene@noos.fr>

Date : 30/05/2023 17:14

Pour : <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

Je ne suis pas favorable à l'implantation de ce parc éolien pour les raisons suivantes

-Impact négatif sur le patrimoine naturel de la commune particulièrement sur le panorama depuis le plateau de

Segret

-Impact écologique sur la faune et la flore (Ces remarques ont été soulevées par la MRAE et laDREAL)

-Le parc éolien se situerait sur le trajet de la zone de circulation de très basse altitude des avions militaires R45 S2.

On constate que le plancher de cette zone est de 800 pieds soit 243, 84 m la hauteur du éolienne de 3,35 mégawatt et de 155 m. La différence entre le haut de la pale et le plancher de la zone est de 88 m cela fait une marge assez faible de survol.

On peut noter que la région Grand Est la seconde en densité d'éoliennes (1846) juste après les hauts de France ou Monsieur Xavier Bertrand vient de s'opposer à l'installation d'un parc sur le plateau de la Somme

Par ailleurs la Haute-Marne est l'un des départements les plus éolien de France avec 204 machines en fonctionnement 47 en construction et 156 en instruction.

Tresse René

3chemin des groseilliers

52140 Chauffourt



[Animations GRATUITES pour votre courriel – par IncrediMail !](#)

[Cliquez ici !](#)